



Recommandations pour la pratique de la Chasse en période de COVID 19

Fédération départementale



des chasseurs de L'AUBE



Axa Correia Odent



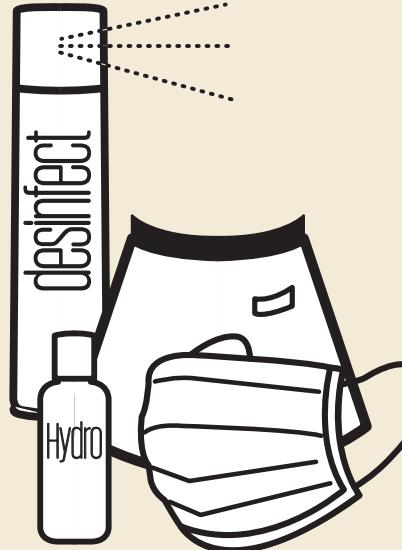
Fédération départementale



des chasseurs de L'AUBE

POUR VOUS PROTÉGER, LA FÉDÉRATION VOUS ACCOMPAGNE EN VOUS PROPOSANT À LA VENTE :

- ✓ **Aérosol désinfectant et désodorisant à pulvériser dans vos rendez-vous de chasse**
- ✓ **Gel hydroalcoolique 100 ML - Pack de 24 gels**
- ✓ **1 Visière de protection de visage**
- ✓ **Masques 3 plis à usage unique protection civile (Boîte de 50)**



105 €

BIOSÉCURITÉ LES CHASSEURS TOUS CONCERNÉS !

Tout chasseur joue un rôle primordial dans le contrôle des maladies communes aux animaux domestiques et aux animaux sauvages.



À LA CHASSE : DES RÈGLES D'HYGIÈNE SIMPLES À APPLIQUER !



Je porte des gants quand je manipule la venaison.



Je lave mes vêtements de chasse régulièrement.



Je nettoie régulièrement mon véhicule (à l'intérieur comme à l'extérieur).



Je nettoie mes bottes et mon matériel à l'eau savonneuse.

J'habite près ou dans une zone dans laquelle une maladie atteint le gibier :

JE RENFORCE LES RÈGLES D'HYGIÈNE



Je m'équipe de matériel de nettoyage (type lave-boîte), d'un pulvérisateur et de désinfectant.



Après avoir enlevé toutes traces de terre, boue, sang par un bon nettoyage, je pulvérise du désinfectant sur mes bottes et bas de caisse.



Rejoignez le groupe de la Fédération sur l'espace collaboratif IGN

Télécharger l'application mobile ou allez sur espacecollaboratif.ign.fr
Rejoignez le groupe de la FDC 10 :
<https://espacecollaboratif.ign.fr/group/122>

Signalez vos observations sur le groupe !

3 J'OBSERVE UNE MORTALITÉ ANORMALE : JE DONNE L'ALERTE !

Je contacte sans délai mon interlocuteur SAGIR si j'observe des mortalités ou des comportements anormaux.



**Repas, apéritifs
et cafés interdits !**

Grand Gibier



Avant chasse :



- **Diffuser les consignes** spécifiques Covid-19 et de chasse par voie électronique pour limiter les temps de groupe
- **Planifier la journée** pour éviter les improvisations, sources d'erreurs sanitaires.
- **Obliger** un accueil des chasseurs à l'extérieur
- **Accès interdit** à la cabane
- **Mettre à disposition** du gel hydroalcoolique – Lavage des mains systématique
- **Supprimer** le café et l'apéritif au comptoir, service effectué avec un masque
- **Proscire** tout ce qui peut être touché par plusieurs personnes (cacahuètes, chips...)
- **Service** effectué avec un masque

Le rond de battue :



- **Le rond de battue** se déroule à l'extérieur
- **Interdit** aux groupes de plus de 6 personnes
- **Respecter** une distance de 1 m entre chaque personne
- **Privilégier** de faire l'appel des chasseurs présents à haute voix, en cas de signature du registre, chacun son stylo.
- **Prendre les coordonnées** de tous les chasseurs présents pour ARS. Conserver les données durant toute la saison de chasse

Déplacements pour la chasse :

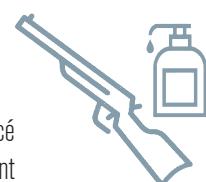


- **Les déplacements** se font, une seule personne par véhicule En cas de transport «collectif» port du masque obligatoire.

A la chasse :



- **N'échanger pas** votre matériel ; Désinfecter après usage.
- **Le transport** de l'animal est réalisé par une seule personne.
- **Privilégiez** l'éviscération sur place
- **L'opération d'éviscération** sera réalisée par une seule personne en utilisant des gants propres et en portant un masque.
- **Pas de prêt** de couteau.
- Malgré tout, **si l'animal est trop imposant** pour être déplacé par une seule personne, les chasseurs associés au déplacement de l'animal doivent être tous équipés de gants et de masque.



- **Si vous êtes malade ou si vous avez de la fièvre, renoncez momentanément à la chasse.**



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE*

*dès regroupement



Après la chasse :

Tout le monde se lave les mains

- **A la salle de découpe**, on respecte les distanciations et on se lave les mains avant d'enfiler une paire de gants et de mettre un masque pour la découpe.
- **Pour suspendre l'animal**, si plusieurs personnes participent à l'opération, elles devront respecter les mêmes règles.
- **Privilégiez** la règle suivante pour le dépeçage et la découpe : une carcasse, une personne
- **N'échangez par votre matériel** et pensez à le désinfecter après usage. Pensez à changer les gants entre chaque carcasse.

Transport de la venaison :

- **Pour le partage de la venaison**, seuls des sacs à usage unique ou des sacs personnels seront utilisés. Une seule personne procédera à cette opération, porteuse de gants et d'un masque en respectant la distance de protection.



Point de pesée :

- Dans le cadre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, la pesée des sangliers est obligatoire sur l'ensemble des Unités de Gestion Sanglier du département et de façon plus aléatoire pour les petits et grands cervidés.
- La gestion du COVID sur nos territoires nous pousse à revoir temporairement notre façon de faire, tout en respectant le cadre réglementaire.

Dans ces conditions et à titre strictement dérogatoire, il a été validé lors du CDCFS du 10 septembre 2020 un allègement du dispositif :

Il vous est donc proposé deux options :

- **1^{ère} option** : je me présente au point de pesée dans les conditions habituelles
Le responsable du contrôle atteste alors quantitatif sans engager la pesée systématique des animaux. Seules les femelles de plus de 60 kg seront confirmées par une pesée (Sauf si le responsable du point de pesée souhaite étendre la pesée). A l'issu du contrôle, vous aurez la feuille habituelle vous donnant accès aux bracelets de remplacement.

- **2^{ème} option** : Je demande une dérogation à la Fédération pour ne pas me présenter au point de pesée,
Le responsable de chasse assure alors la pesée de tous les animaux en présence d'un tiers (maire, adjudicataire voisin). De cette pesée un formulaire type sera généré et devra être envoyé ou déposé à votre point de pesée habituel dans les 24 heures.

Auxiliaires de chasse

(Chiens et appelants)

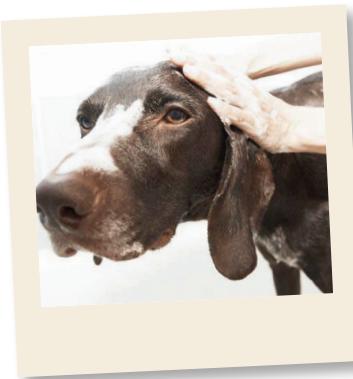
► **Pendant la chasse**, éviter le contact direct entre les chiens et des personnes extérieures au domicile.



► **Après la chasse**, nettoyer le pelage des chiens au savon. Proscrire l'utilisation sur tout le corps de gel hydroalcoolique, toxique pour votre compagnon.



► **Limiter les contacts** avec les appelants et les remettre dans leurs enclos habituels en évitant tout partage ou échange.
En cas d'utilisation des oiseaux par plusieurs équipes, s'équiper de gants.



Pensez à la trousse premiers secours chien
en vente à la Fédération

49.90 €



JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT

MISSIONS D'INTERET GENERAL SUR DEMANDE DE L'AUTORITE ADMINISTRATIVE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Nom prénom du Responsable de Chasse :

Certifie que les déplacements de la personne ci-après, entre son domicile et le ou le lieu d'exercice de sa mission de service public sont indispensable.

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Adresse du domicile : _____

Lieux d'exercice de l'activité : _____

Moyen de déplacement : _____

Durée de validité : _____

Nom et cachet du Responsable :

Fait à : _____

Le : _____



Fédération départementale



des chasseurs de L'AUBE

Agée au titre de la protection de la nature

Chemin de la Queue de la Pelle
10440 LA RIVIÈRE-DE-CORPS

Tél. 03 25 71 51 11

www.fdc10.org

En partenariat avec :



santé
famille
retraite
services



Axa Correia Odent